



SOMMAIRE

1. Compte-rendu conseil municipal
2. Balayage voiries
3. Permanence assistante sociale
4. Info commerce
5. Tranquillité vacances
6. Coupure pont SANEF
7. Pharmacie de garde
8. Objets trouvés/perdus
9. Ouverture église
10. Remerciements
11. Bulletin d'inscription CROSS
12. Défenseur des droits

BALAYAGE VOIRIES

Lundi 1er AOÛT 2016

PETIT PARCOURS

2

Prochaine permanence de

Mme CLERGIOT,
assistante sociale

Jeudi 4 août 2016

de 9 h 30 à 11 h en Mairie.

En cas d'urgence, il est toujours possible de prendre rendez-vous par téléphone auprès du CSD Jadart,
21 rue Voltaire
☎ 03.26.86.74.69

ÉLÉGANCE COIFFURE
12 rue de Sillery

4

Le salon reste ouvert tout le mois d'Août
Fermeture du salon tous les Lundis

VACANCES TRANQUILLES

5

Opération organisée par
la Gendarmerie Nationale

Partez l'esprit serein ...

La Gendarmerie s'occupe de protéger vos biens pendant toute la durée de vos vacances. Avant votre départ, renseignez-vous auprès de la Brigade
Locale de Taissy
☎ 03.26.82.33.90

Ayez aussi les bons réflexes !

Pensez à informer votre entourage de votre départ. Un voisin, un ami peut surveiller les abords de votre propriété et prévenir les services de la Gendarmerie en cas de mouvements suspects.

Conseil Municipal du 7 juillet 2016

1

Le conseil municipal a :

- émis un avis favorable au schéma départemental de coopération intercommunale portant arrêté de périmètre du nouvel EPCI de la région de Reims et de sa transformation en communauté urbaine
- décidé de la création d'un emploi en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) du contrat Unique d'Insertion
- procédé à des ouvertures de crédits

Dans le cadre de la finalisation de l'approbation du schéma départemental de coopération intercommunale, il sera sûrement nécessaire de déplacer la réunion de conseil prévue le 13 décembre.

En effet, l'arrêté préfectoral validant la création de la communauté urbaine du Grand Reims devrait parvenir aux communes vers le 15 décembre.

A compter de cette date, les conseils municipaux, pour les communes concernées, devront se réunir pour procéder à la désignation de leurs délégués.

Lors des journées du patrimoine, il était pressenti d'ouvrir le Fort de Montbré au public.

Devant la complexité de la mise en place de la logistique et le montage des autorisations administratives en matière de sécurité et d'accessibilité et les délais, cette opération ne sera pas réalisée sur 2016, mais en 2017.

Une commission ad hoc sera créée pour la réalisation de ce projet.

Suite à la dernière réunion du comité consultatif des sapeurs-pompiers, il a été décidé, pour répondre à la demande des habitants, de proposer des séances de formation aux gestes de premiers secours.

Cette formation sera organisée le 8 octobre par modules de 2 heures et 20 personnes maximum par session.

Coupure du pont par la SANEF

En raison d'un chantier mené par la SANEF sur le pont de franchissement de l'A34, la RD8 entre Cormontreuil et Taissy est coupée depuis le 4 juillet et jusqu'au 31 août (période indicative).

Tout trafic sur la RD8 entre Cormontreuil/Taissy est donc interdit.

Déviations par St-Léonard pour les véhicules légers de -12 tonnes et par Sillery pour les poids lourds.

Déviations de la ligne 16 du bus CITURA par St-Léonard (Attention ! les arrêts du stade de Taissy et Piqueux sont reportés à l'arrêt Mairie).



Il est rappelé qu'il est interdit d'utiliser les voies et chemins ruraux privés, en guise de déviation !

Malgré nos recommandations, certains véhicules persistent à emprunter ces passages privés. Sachez qu'aucune prise en charge par votre assureur ne sera effectuée en cas d'accident.

En cas de contrôle par la Gendarmerie, vous pouvez également être verbalisé.

6

7



OBJETS TROUVÉS / PERDUS

Il nous a été rapporté une chaîne en métal argenté avec pendentif dragon ainsi qu'une petite veste noire fillette. Un petit renne, peluche de la marque Rodadou, a été trouvé rue de Sillery/angle rue des Maraîchers et attend de retrouver son petit propriétaire. Mise à disposition au secrétariat de Mairie.

8

Perdu le 14 juillet sweet à capuche gris de marque Vortex.
Si vous l'avez vu, merci de le déposer en Mairie.

Monsieur DUGOURD Thierry et sa sœur Lydie, la famille remercient de tout cœur les amis, voisins pour les fleurs, cartes, leur présence et soutien lors du décès de notre maman, Marie-Louise.

10

Le Défenseur des Droits

Le défenseur des droits est une autorité constitutionnelle indépendante chargée de protéger vos droits et libertés. Son recours est gratuit.

Que vous soyez une personne physique ou morale, de nationalité française ou étrangère, vous pouvez vous adresser à un délégué du Défenseur des Droits.

Dans quel cas contacter un délégué du défenseur des droits ?

- Si vous êtes en désaccord avec les services de l'Etat ou un organisme de service public et que les démarches préalables n'ont pas abouties.
- Si vous pensez être victime de discriminations
- Si vous pensez être témoin ou victime d'un comportement abusif de la part de personnes exerçant des activités de sécurité
- Si vous constatez qu'une situation met en cause l'intérêt d'un mineur.

Comment saisir le défenseur des droits ?

☎ 09 69 39 00 00 ou

www.defenseurdesdroits.fr

13



9

Du 24 juillet au 21 août, l'église de TAISSY sera ouverte au public tous les dimanches de 15 h à 18 h.

Cette démarche offre ainsi la possibilité de vous faire découvrir la beauté de cet édifice religieux du XIIème siècle.

Toute personne bénévole souhaitant assurer une permanence sera la bienvenue. Merci de vous faire connaître auprès du secrétariat de Mairie.

11

COMITE DES FETES ET D' ACTIONS SOCIALES TAISSY ET SAINT-LEONARD

- ➔ 5 km accessibles à partir de la catégorie Minime 14/15 ans (jeunes nés en 2001 et 2002)
- ➔ 10 km accessibles à partir de la catégorie Cadets (jeunes nés en 1999 et 2000).

BULLETIN D'INSCRIPTION CROSS du 27 Août 2016

Clubs sportifs, licenciés, ce CROSS n'est pas une compétition sportive, mais exclusivement organisé dans le cadre d'une fête de village. C'est une animation parmi d'autres.

Je fais preuve d'un état de santé me permettant d'effectuer cette course d'animation de fête de village, celle-ci n'étant pas classée comme épreuve sportive répertoriée.

Je dégage toute responsabilité des organisateurs de la manifestation sur mon état physique à participer à cette animation.

Je fournis un certificat médical de moins d'1 an ou, pour les Licenciés : mention <<Athlétisme>>. Pour les participants mineurs, accord parental exigé.



COURSE CHOISIE (entourez votre choix) : 10 Km - 5 Km
(7 € adultes) (5 € adolescent -15ans)

NOM : Prénom :

DATE de NAISSANCE :/...../..... Adresse :

CODE POSTAL VILLE

Adresse E.Mail:.....



Avez-vous participé(e) au cross l'an dernier : oui non

Fait à TAISSY, le 27 Août 2016

Mention « Lu et Approuvé »

Signature